

RÉPONSE

DE

G. SAMARINE

A UNE LETTRE ANONYME DE BADEN - BADEN.

•

Publications du même auteur.

ОКРАИНЫ РОССИИ.

Серія первая.

РУССКОЕ БАЛТИЙСКОЕ ПОМОРИЕ.

Издание Ю. САМАРИНА. Выпускъ I & II: 2 Thlr.

СОЧИНЕНИЯ

А. С. ХОМЯКОВА.

Томъ II:

(СОЧИНЕНИЯ БОГОСЛОВСКІЯ.)

съ предисловіемъ Ю. Самарина.

2 Thlr. 20 Sgr.

РУССКІЙ АДМИНИСТРАТОРЪ

НОВѢЙШЕЙ ШКОЛЫ.

ЗАПИСКА ПСКОВСКАГО ГУБЕРНАТОРА

Б. ОБУХОВА И ОТВѢТЪ НА НЕЕ.

15 Sgr.

RÉPONSE

DE

G. SAMARINE

A UNE LETTRE ANONYME DE BADEN-BADEN

SUR SES BROCHURES:

ОКРАИНЫ РОССИИ.

№ 29,548.



BERLIN.

LIBRAIRIE B. BEHR.

(E. BOCK.)

27, UNTER DEN LINDEN.

1869.

Moscou,
Février 1869.

Un écrit anonyme publié à Baden-Baden sous le titre: „Lettre à Mr. Samarine sur ses brochures: „Окраины Россіи“ m'est tombé sous les yeux il y a quelques mois. Après l'avoir lu, je trouvai d'abord inutile d'y répondre. L'auteur, plutôt que de me réfuter, ayant préféré s'en prendre à mes opinions politiques vraies ou supposées, il me semblait qu'une discussion portée sur ce terrain personnel ne serait d'aucun intérêt pour le public et n'éclaircirait en rien le sujet de mes brochures. D'ailleurs, il m'était revenu de source certaine, que même dans les provinces Baltiques — des personnes d'une

honorabilité reconnue avaient manifesté hautement l'indignation que leur inspiraient les procédés de mon adversaire inconnu. C'était plus que je n'espérais et j'avais tout lieu de supposer que cette désapprobation lui venant de la part des siens, éveillerait en lui des sentiments peut-être nouveaux et suffirait pour lui faire regretter ses allures peu chevaleresques. C'était pourtant une illusion. — La brochure de Baden-Baden circule et se répand à Pétersbourg, grâce aux soins obligeants d'une main qui ne se montre pas; on dit même qu'une seconde édition (je ne l'ai pas vue) vient de paraître à Berlin. En face de cette persistance, je renonce au silence que je m'étais imposé et que des âmes charitables essayeraient peut-être de faire passer pour un aveu.

La lettre en question renferme deux explications qui n'expliquent rien, une accusation

qui porte sur ce que je n'ai pas dit et ce qu'au gré de l'auteur j'aurais dû dire, deux imputations gratuites et une insinuation que je m'abstiens de qualifier. Je vais les passer successivement en revue.

J'avais avancé, sur la foi de témoignages publics et de correspondances nombreuses venant de Riga, que les efforts réunis du corps nobiliaire et du clergé protestant des trois provinces Baltiques tendaient à germaniser en toute hâte les indigènes d'origine Finnoise et que c'était surtout l'enseignement populaire qu'on faisait servir à ce bât. Là-dessus, l'auteur me reprend et me fait observer: „qu'ayant „reçu l'instruction primaire, une partie des „Lettois devait fatalement aspirer à l'instruction secondaire pour laquelle l'insuffisance „de la langue Lettoise est positive qu'en „choisissant l'Allemand, les habitants de race „Allemande suivaient une pente naturelle

„qu'ils donnaient ce qu'ils avaient sans arrière-pensée et que l'instruction qu'ils mettaient à „la portée des Lettois était greffée sur celle „dont profitaient leurs propres enfants.” — Tâchons d'abord de nous entendre. Je n'ai, que je sache, ni contesté que la population rurale des trois provinces éprouvât un désir sincère (un besoin fatal, comme dit l'auteur) de s'instruire, ni poussé la naïveté jusqu'à trouver contraire à la nature des choses que des Allemands attirassent cette population dans le courant d'idées qu'eux mêmes suivent, en lui enseignant la langue dans laquelle leur propres enfants reçoivent l'instruction. La question est ailleurs: Il s'agit de savoir si le bût unique et réel de cette propagande est bien d'éclairer les masses et si de Finnoises qu'elles sont, elles deviennent peu à peu Allemandes sans qu'on le veuille, sans presque qu'on y songe, par l'effet naturel de l'enseigne-

ment qu'on leur offre, ou si c'est dans l'intention préconçue de les germaniser qu'on veut bien les instruire? J'ai entendu vanter si haut, si souvent et avec tant d'emphase, les beaux résultats qu'on obtenait dans ce dernier sens, que j'ai fini par y croire. Si par hasard j'avais été induit en erreur, en supposant une intention arrêtée là où il ne fallait voir que des gasconnades, que l'auteur s'en prenne à ses nombreux compatriotes moins bien informés ou peut-être plus indiscrets que lui. Je n'ai fait que constater les déclarations d'origine Baltique, que je trouvais en masse dans les journaux Allemands et pour me donner raison sur ce point, on pourrait même se passer des aveux de Mr. de Bock, l'enfant terrible de la bande. Il suffirait de relire le fameux discours du révérend Walter, qui n'est ni *bi-lieux*, ni *excessif*, prononcé à l'ouverture de la session du corps nobiliaire en 1863. Le plan

de tout un système conçu et recommandé en vue de consolider l'élément Germanique en dénationalisant les masses, cette *arrière-pensée*, dont mon contradicteur veut bien ignorer l'existence, s'y retrouve en entier. ? *Luz*

D'ailleurs, ne serait-elle pas, elle aussi, une conséquence fatale de la nature de certaines choses? La colonie Allemande qui règne et gouverne dans nos trois provinces Baltiques, ne se croit-elle pas appelée à se constituer en nationalité politique? N'est-ce pas là le bût avoué, de ses efforts constants? — Qu'on ose le nier? Or, quel degré de vitalité, et au besoin, quelle force de résistance pourrait posséder une nationalité qui n'aurait pas pour soi la masse du peuple? A quoi servirait une avant-garde qui ne suivrait pas le gros de l'armée? Quoi de plus naturel encore une fois de tâcher de l'entraîner? Si quelque chose en effet peut étonner, ce ne

sont certes pas les efforts, un peu tardifs, qu'on fait, à l'heure qu'il est, pour se saisir de l'enseignement populaire comme d'un levier, c'est au contraire qu'on n'en soit venu à y songer sérieusement que depuis une vingtaine d'années. Jusques là, et avant qu'une intention essentiellement politique n'ait attiré de ce côté l'attention des meneurs, on s'accommodait assez bien, et pour cause, de l'ignorance des masses — personne ne l'ignore. Mais de ce que la tendance des classes privilégiées à germaniser les Lettois n'est que naturelle au point de vue des intérêts Allemands, s'en suit-il qu'au point de vue des intérêts Russes (qui, comme l'affirme mon contradicteur, sont aussi les siens) il n'y ait qu'à s'en réjouir et à laisser faire? L'ex-président du tribunal suprême de Livonie, élu à ce poste éminent par le corps des chevaliers (Ritterschaft) de la province, malgré

son caractère bilieux, passionné et excessif * (singulier caractère pour un magistrat!) prétendait, il y a quelques mois, que la jeunesse lettrée des trois provinces s'imprègne dans les écoles qu'elle fréquente d'un sentiment d'hostilité profonde envers la Russie. Si le fait est vrai (ce que personne ne conteste) et si, comme l'affirme aujourd'hui mon adversaire anonyme, l'instruction que les habitants de race Allemande mettent à la portée des Lettois *est greffée sur celle dont profitent leurs propres enfants*, aurions nous tort, nous autres Russes, de nous en préoccuper?

J'avais également constaté la résistance opiniâtre qu'oppose la population Allemande des trois provinces aux efforts du gouvernement, tendant à introduire l'emploi du Russe

* Ce sont les propres termes dont se sert l'auteur de la lettre.

dans certaines branches de l'administration locale, ainsi qu'à favoriser l'étude de cette langue dans les écoles publiques. Ici, comme toujours, ne faisant qu'enregistrer des aveux de provenance Baltique, j'avais motivé cette opposition locale par la volonté clairement exprimée de s'isoler autant que possible du reste de la Russie, afin de maintenir le pays sur le pied de poste avancé du Germanisme.

Au dire de l'auteur, je me serais encore trompé. Sans aller jusqu'à contester un fait par trop évident, il l'explique à sa manière. „Les provinces Baltiques, qui peuvent se vanter (c'est l'auteur qui l'affirme) d'avoir une „magistrature intègre, redoutent les employés „Russes et voient dans l'usage de la langue „Allemande au sein des tribunaux, ainsi que „dans les chancelleries, un mûr qui les garran- „rantit contre le fonctionnarisme Russe. Cette

„garantie est pour elles une condition sérieuse
„de prospérité etc. etc.”

L'explication n'est pas neuve et je la connais de longue date. Elle possède l'incontestable mérite de renfermer à l'adresse des fonctionnaires Russes en masse une injure, qu'on ne serait pas fâché de faire accepter sous forme de justification. Ce serait faire d'une pierre deux coups et voilà pourquoi on y tient. Qu'il me soit permis de réserver pour plus tard mon opinion sur les magistrats d'origine Baltique, ainsi que sur le témoignage moins flatteur dont l'auteur se sert comme de repoussoir, pour faire ressortir leur intégrité; pour le moment, je me borne à deux observations.

Quand même l'explication serait reconnue suffisante pour justifier l'opposition que rencontre l'introduction du Russe comme langue officielle, faudrait-il encore se rendre compte

du mauvais vouloir, tout aussi incontestable, à accorder à notre langue, comme simple objet d'étude, la place qui semblerait lui revenir de droit dans le système d'enseignement public. Craindrait-on par hasard, qu'un contact trop intime avec la grammaire Russe ne souillât la candeur immaculée des jeunes intelligences Baltiques, de même que l'exemple de nos fonctionnaires mettrait les vertus civiques des magistrats Livoniens à trop rude épreuve? Ou bien, une connaissance moins superficielle de notre langue, n'aurait-elle que l'inconvénient d'ôter aux champions des provinces la précieuse excuse d'ignorance pour le cas où il leur plairait de falsifier, en les traduisant, les opinions politiques de leurs adversaires Russes? L'explication n'est donc ni sérieuse, ni suffisante; en outre, elle me semble ne pas trop s'accorder avec d'autres arguments très en faveur aujourd'hui dans le camp de mon adversaire.

En effet, après tant d'efforts pour attirer sur soi l'attention de l'Allemagne, pourquoi se rapetisser à ses yeux en renonçant gratuitement au mérite d'une opposition franchement nationale et politique? Ignorerait-on que l'étranger ne lui accorde ses encouragements platoniques, que par ce qu'on la lui a vantée comme telle et qu'il a cru y reconnaître ce double caractère? Ne craindrait-on pas de voir cesser tout à coup ces applaudissements d'outre-mer, auxquels on attache une si haute valeur, du moment où le public Allemand, n'apercevant plus entre les mains de ses frères le grand drapeau Germanique, viendrait à ne reconnaître pour mobile de leur résistance qu'un pauvre petit intérêt de clocher? Songez y bien à deux fois. Ou bien se réserverait-on de recourir tour à tour à deux explications contradictoires, l'une à l'adresse de l'étranger, l'autre à l'usage in-

térieur? Ce seraient alors comme deux voix sortant d'une même poitrine, l'une aigue et stridente pour éveiller l'Allemagne, l'autre douce et flûtée pour endormir la Russie. Ainsi, tout récemment encore, pendant que la voix flûtée reniait à Pétersbourg Mr. de Bock et repoussait toute idée de séparatisme, la grosse voix criait à Berlin et à Augsbourg: „n'en croyez rien, c'est un faux qu'a commis le gouvernement, en nous attribuant ce que nous n'avons pas dit!“ — Le procédé, quoique ingénieux, ne serait pourtant pas d'un long usage, car du jour où nous en viendrions à comparer sérieusement ce qu'on affirme ailleurs en bon Allemand avec ce qu'on rétracte chez nous en mauvais Russe ou en Français, faudrait-il bien se décider à faire un choix, se prononcer clairement et se résigner à ne plus avoir qu'un visage, une voix, une seule et unique profession de foi politique. Deux

voudraient mieux peut-être, mais que voulez-vous!

Je passe à l'accusation. Il s'agit du péché d'omission volontaire. En parlant du droit exorbitant accordé aux propriétaires Livoniens d'expulser leurs fermiers avant terme, sous prétexte de vendre à un tiers la terre affermée ou de convertir la corvée en redevance pécuniaire, j'aurais passé sous silence les articles de la loi favorables au fermier dépossédé, qui lui accordent, soit une indemnité pécuniaire, soit le privilège d'acquérir le fond au prix le plus élevé qu'un tiers aurait offert. Rien n'est plus vrai; la loi existe et je n'en ai pas parlé! Mais avant de s'armer de mon silence pour s'attaquer à mes intentions, l'auteur aurait bien pu, ce me semble, ne pas oublier que dans mon premier travail, je m'étais borné à un aperçu général de la réforme agraire, en prenant l'engagement formel de revenir

sur la question, pour la traiter à fond. J'avais pour but seul et unique de constater que le droit d'usage des paysans à une portion de la terre (Bauerland), droit établi par la législation Suédoise, confirmé et régularisé plus tard par le statut de 1804, puis violé par celui de 1819, puis rétabli en principe en 1846, a été définitivement confisqué par les dernières lois sur la conversion des corvées et la vente des terres. Si j'avais mentionné les articles que cite l'auteur et dont on s'était habilement servi pour couvrir l'odieux d'une iniquité flagrante, j'aurais dû aussi, pour rester dans le vrai, faire voir l'insuffisance de ces soit-disant compensations accordées aux fermiers et signaler la manière dont on s'y prenait sur les lieux, pour les rendre tout à fait illusoire. Mais ce sujet aurait exigé des citations et des développements, qui m'auraient fait dépasser de beaucoup les limites de mon

premier travail. Je les ai réservés pour plus tard et, comme je l'ai déjà déclaré, je reprendrai en temps opportun la question pour l'épuiser. L'auteur peut prendre note, s'il lui plait, de l'engagement que je contracte.

Voici maintenant la première imputation. Je cite textuellement: „Vous avez pour principe „en matière de propriété que le champ est à celui qui le laboure.” — En d'autres termes, me voilà signalé comme communiste de la plus grossière espèce. A ce procédé courtois je n'ai à opposer qu'une simple dénégation. Non, Monsieur, je n'ai jamais ni affirmé, ni insinué, ni pensé que le travail affecté à la culture de la terre rendit à *lui seul* le cultivateur possesseur du sol. Je vous défie de citer une ligne, un mot prononcé ou écrit par moi pour justifier votre inqualifiable imputation et j'ajoute que pour avoir eu le triste courage, dont vous avez fait preuve en cette

circonstance, il a fallu pouvoir se dire que sous le voile d'un anonyme impénétrable, on pouvait à la rigueur se dispenser de rougir. Ce que j'ai toujours dit et ce que je répète, c'est qu'en bonne législation agraire, il fallait avant tout reconnaître au paysan cultivateur et possesseur de maison (Wirth) un droit *d'usage* (Nutzungs-Recht) et *non de propriété* au bien fond qui le faisait vivre. J'étais d'accord en cela avec les législations Suédoise, Prussienne, Autrichienne et Russe; je ne faisais même que répéter, ce qu'avait proclamé en principe tout le corps nobiliaire de Livonie (qui certes n'est pas communiste) en 1803, ce qu'après bien des essais dans des voies contraires, avait reconnu de nouveau la commission nobiliaire de Dorpat en 1842, et ce qu'avait soutenu en 1846 le Baron H. de Fölkersam, gentilhomme Livonien. Bien plus, j'ai dit et imprimé, il y a nombre d'années,

qu'un système de rachat facultatif ou obligatoire devait être le couronnement nécessaire de toute législation agraire; or, en bonne logique, admettre que pour devenir propriétaire d'une chose il fallait l'acheter, c'est reconnaître implicitement, qu'avant de l'avoir achetée, on ne la possédait pas à titre de propriété. Tout cela n'est que l'a b c de la question agraire, mais est-ce ma faute s'il faut y revenir sans cesse? On marche vite à reculons par le temps qui court. L'auteur ne va-t-il pas jusqu'à prétendre que reconnaître aux paysans un droit d'usage à la terre qu'ils cultivent pour leur propre compte, quand même chacun d'eux serait le maître d'y renoncer (jamais, que je sache, personne ne l'a entendu autrement), serait un renouvellement voilé de l' *„adscriptio glebae*, préjudiciable à la liberté individuelle comme à la propriété." Peut-être, en effet, un voyageur dont on aurait

vidé les poches, se sentirait-il plus léger pour continuer sa route et plus libre de cette douce liberté, que depuis tantôt 50 ans on fait goûter aux paysans des provinces Baltiques?...

La seconde imputation est de la même force. En parlant de mon opinion sur le rôle politique que joue chez nous le corps nobiliaire des provinces Baltiques, l'auteur dit en terminant: „j'ai peur de devoir attribuer cela „à la haine que vous avez vouée depuis longtemps à toute noblesse — haine éloquemment „exprimée dans des discours qui ne sont pas „oubliés.” — S'ils ne sont pas oubliés, du moins paraît-il qu'ils n'ont guère été compris. Un jour, dans une assemblée provinciale à laquelle j'assistais, un de mes collègues proposa une série de mesures motivées par un tableau repoussant, qu'il croyait fidèle, de l'abrutissement moral de notre population agricole. Je fis ce que je pus pour écarter la

motion, et dans le but de faire sentir à l'assemblée ce qu'aurait d'inconvenant la discussion d'une espèce de réquisitoire dirigé contre toute une classe de notre corps social, j'essayai de faire voir, qu'en se servant des mêmes procédés, en grossissant à plaisir les défauts, en généralisant les monstruosité accidentelles, en passant sous silence les côtés lumineux, on pourrait aisément tracer une charge *tout aussi fausse et tout aussi peu concluante* du corps nobiliaire en masse. Il ne s'agissait pour moi que de prévenir une série de récriminations, auxquelles ce corps se serait indubitablement exposé lui-même, en permettant de discuter en pleine séance le caractère moral de toute autre classe. J'y ai réussi — si c'était faire preuve de haine, je n'hésite pas à m'avouer coupable.

Reste l'insinuation. Il plaît à l'auteur de prétendre „que j'ai mentionné avec ironie

„le dévouement dynastique de la noblesse des
„provinces Baltiques à la personne de l'Em-
„pereur.” Cette intention qu'il veut bien me
supposer, dans l'espoir très-probablement que
tous les lecteurs de sa lettre n'auront pas
sous la main mes brochures, * l'amène à
constater „l'existence en Russie d'un parti, qui
„regarde l'Empereur comme le premier valet
„de l'Empire et qui n'accepte ses services,
„qu'en attendant que les circonstances permet-
„tent à la Russie de se pourvoir ailleurs.”
En méconnaissant la sincérité des sentiments

* Je m'y bornais à demander par quel prodige
de restriction mentale on parvenait à concilier ce
dévouement, si hautement proclamé, avec la manière
plus que légère dont on traite la volonté et les pa-
roles du Souverain, avec le système de non exécu-
tion qui paralise sur les lieux l'action des lois par
lui sanctionnées, et enfin avec les efforts incessants
de la presse Baltique pour transformer une question
intérieure en complication internationale.

dynastiques, que professent les trois provinces, je donnerais en plein dans les erreurs de ce parti — mon adversaire anonyme le fait entendre — et s'il tarde encore à m'y faire entrer, c'est uniquement par ce que j'aurais déclaré dans ma préface n'être d'aucun parti.

J'avoue ne pas comprendre ce que veut dire l'auteur par „*se pourvoir ailleurs*;" c'est une indication voilée dont je n'ai pas le secret; peut-être l'auteur avait-il en vue des lecteurs plus avisés et qui sauront en tirer parti. Mais à travers ce réseau d'insinuations mystérieuses et de réticences perfides, j'aperçois bien une chose, c'est que l'auteur voudrait bien m'arracher un aveu de ce qu'il considère comme une hérésie politique. Je ne puis d'ailleurs que lui savoir gré de la candeur avec laquelle il laisse percer son impatience et vais au devant de ses désirs. Si, comme je le suppose, *valet* n'est qu'un euphémisme pour *servi-*

teur, j'accepte et signe la définition. Oui, en effet, le Souverain de Russie est à mes yeux le premier serviteur de l'Empire, serviteur irresponsable, je le sais, n'ayant à subir aucun contrôle constitué, mais pourtant serviteur, et comme tel, soumis à une puissance impalpable quoique réelle, que j'appellerais volontiers le génie national. Cet Empire, qu'il gouverne à sa guise, est bien son patrimoine, mais c'est avant tout sa patrie, comme c'est la mienne. La définition n'est d'ailleurs pas nouvelle et personne que je sache ne l'a proclamée plus haut en parole et de fait que Pierre I. et feu l'Empereur Nicolas. Tous deux se connaissaient en matière de pouvoir et tous deux, en gouvernant le pays, ont toujours affirmé non pas seulement user d'un droit, mais surtout et avant tout remplir un devoir. Je n'hésite pas un instant à croire qu'ils étaient parfaitement sincères, quand eux-

mêmes se nommaient serviteurs du pays et que c'est bien à ce titre, bien plus qu'en vue d'un intérêt dynastique, que tous deux lui ont voué leur labeur et leur âme. C'est aussi ce dévouement absolu à une même patrie qui constitue chez nous le lien moral, qui unit d'une manière indissoluble le souverain et ses sujets. L'histoire est là pour dire si ce lien est solide.

Je pourrais me borner à cette déclaration de principe, mais puisque l'auteur semble prendre intérêt à mes opinions politiques, je veux encore lui épargner la peine de tirer les conséquences pratiques, auxquelles aboutit ce qu'il suppose n'être chez nous que l'opinion d'un parti. S'il entrerait jamais dans les vues de la Providence de laisser venir un jour néfaste, où, égaré par de mauvais conseils, le pouvoir viendrait à opposer ses intérêts dynastiques à ceux du pays, tout bon Russe se

croirait en devoir, non pas de se révolter, ni même de se soustraire à l'action du gouvernement, mais bien de lui retirer sa coopération active et de vouer, à ses risques et périls, tous les efforts de son intelligence à éclairer son Souverain ainsi que son pays. Je vais plus loin et j'affirme que ce devoir, avec tous les dangers qu'il peut impliquer, est en même temps la condition morale qui, seule, rend le gouvernement monarchique absolu non seulement acceptable, mais préférable à tout autre dans des circonstances données. Telle est l'opinion d'hommes qui, j'ose le dire, se sentent libres dans leur for intérieur, quoique ne possédant aucune garantie personnelle qui puisse leur servir d'abri. Le jour dont je parle — Dieu veuille qu'il n'arrive jamais! — serait aussi celui, où le parti qui fait sonner si haut le caractère dynastique de son dévouement, se verrait fatalement poussé à re-

doubler de zèle pour bien signaler de fait, ce que valent des serviteurs soumis (ici le terme de valets serait peut-être plus à sa place) qui, leur intérêt personnel et local une fois bien garanti, tiennent à honneur d'exécuter les ordres du maître quand même. Ici la divergence est radicale et je ne fais que la constater. Entre ces deux genres de services le pouvoir a-t-il fait son choix? Ou les accepte-t-il sans distinction? Ou bien se réserve-t-il de les employer tour à tour, selon les besoins du moment? — ce sont là des questions sur lesquelles je suppose l'auteur bien plus à même que moi de se bien renseigner. Je sais d'ailleurs, que la théorie professée par lui ne manque pas d'arguments suffisants pour lui attirer des faveurs; je n'ignore pas non plus, que celle que je reconnais pour mienne, pourrait facilement se convertir entre les mains habiles de mes adver-

saires en arme offensive, dont je sentirais peut-être la pointe. Il suffirait pour cela d'un peu de cette bonne volonté qui ne leur manque jamais, de deux ou trois citations tronquées, et d'une ou deux intentions charitablement supposées. Tous ces procédés semblent familiers à l'auteur; qu'il prenne donc note de mes paroles et qu'il en fasse l'usage qui lui semblera le plus profitable à sa personne et à sa cause

Je me suis servi d'une langue qui ne m'est pas familière; du moins, cette fois mes adversaires, s'il leur plaisait de continuer à me répondre en Français, éviteraient-ils les erreurs de traduction, comme celles déjà relevées par la Gazette de Moscou, erreurs qu'a fait commettre à l'auteur, bien contre son gré, j'en suis sûr, sa connaissance imparfaite de la langue Russe, qu'en bon Allemand des pro-

vinces Baltiques, il tient probablement à honneur de ne pas connaître à fond.*

G. Samarine.

* J'avais dit dans ma brochure, que la Russie libre à l'intérieur de suivre les inspirations de son génie national, porterait à ses frontières une liberté qui ne serait pas un mensonge (comme dans les provinces Baltiques) et y améliorerait la situation matérielle et morale des masses. Pour rendre mon idée, je m'étais servi d'un terme, qui en Russe signifie *relever* et non pas *soulever*, *aufrichten*, mais ni *aufwiegeln*, ni *aufhetzen*, sur quoi l'auteur de la lettre, en traduisant mot à mot, m'accuse de vouloir *mettre sur pied*, puis de vouloir *soulever les masses populaires*, et enfin *d'ouvrir un vaste champ au jeu des mauvaises passions* (pages 11, 14 et 15). Que l'erreur, toute grossière qu'elle soit, ait été involontaire, encore une fois, je l'admets volontiers; mais quand on croit entrevoir des intentions mauvaises dans les écrits d'un adversaire qui signe son nom et n'émigre pas, un peu plus de réflexion serait assez de saison....